



Demande de garde pour petit fils par grand mère

Par nini21, le 01/02/2009 à 11:51

Bonjour,

Ma belle mère a fait une démarche pour pouvoir voir son petit fils (fils de son cadet). Elle a monté un dossier, pris un avocat et demandé auprès de 7 ou 8 personnes une attestation comme quoi elle était apte à s'occuper de son petit fils. Moi même, femme de son troisième fils, j'ai attesté de cette capacité en témoignant par écrit.

En fait, son fils pour contre attaquer, fait signer des pétitions auprès de tout les habitants du village pour attester que sa maman ne l'aime pas, et comme il y a un problème de succession, il utilise le fait que le sol de sa maison appartient encore à sa mère, comme argument. Dans cette démarche, il en profite pour "dénigrer, salir, tous les membres de sa famille" avec qui il n'est plus en contact.

La grand-mère n'a pas le droit de voir son petit fils tant que lui n'aura pas obtenu toutes les propriétés de ma belle-mère. Il fait chanter sa mère.

Dans cette histoire, nous sommes tous victimes de propos plus que désagréables.

Nous n'avons pas encore la pétition entre les mains. Nous ne connaissons pas encore l'identité de tous les signataires...

Ce que je voudrais savoir c'est que pouvons nous faire pour rétablir la vérité, pouvons nous faire quelque chose contre celui qui a fait la pétition, et contre ceux qui ont signé en dehors de la démarche de ma belle-mère pour voir son petit-fils ?

Nous habitons tous dans un village de 800 habitants. Mon beau-frère est malade mentalement mais sait très bien manipuler les gens en se faisant passer pour une victime. Nous allons souffrir de cette histoire, alors qu'à la base, une grand mère a qui on interdit de voir son petit fils, utilise une voie qui pourrait lui permettre de ne pas couper les liens. Elle veut absolument montrer et prouver à son petit fils qu'elle l'aime.

Que puis-je faire ?